



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW, code 37  
Hebdos régionaux de la Capitale-Nationale

Projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain  
entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec

LE RAPPORT DU BAPE EST MAINTENANT PUBLIC

Québec, le 19 novembre 2013 – À la demande du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Yves-François Blanchet, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend public aujourd'hui son rapport d'enquête et d'audience publique sur le *Projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec* par la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ). Ce mandat d'enquête et d'audience publique a débuté le **21 mai** dernier. La commission d'enquête, chargée de l'examen du projet, était présidée par Anne-Marie Parent qui était secondée par le commissaire Denis Bourret.

La commission d'enquête du BAPE est d'avis que l'objectif de « Redonner le fleuve aux Québécois » est louable et que l'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain est justifié. La phase 3 reçoit un accueil favorable de la population, mais elle est confrontée à une opposition quant aux choix des aménagements. Un consensus se dégage parmi les participants qui réclament des aménagements plus simples, plus naturels et moins coûteux. Ils revendiquent notamment plus d'accès physiques à l'eau et aux grèves du Saint-Laurent. De plus, ils préconisent la préservation intégrale du marais intertidal, l'aménagement d'une plage naturelle en bordure de fleuve, moins d'espaces consacrés aux stationnements afin de favoriser le transport en commun et les transports actifs ainsi qu'une plus grande attention au caractère historique que revêt le lieu.

La commission d'enquête constate que la voie ferrée constitue un obstacle majeur pour « Redonner le fleuve aux Québécois ». En conséquence, elle est d'avis que le promoteur devrait développer un nouveau scénario d'aménagement de la phase 3 dans lequel le boulevard Champlain ne serait pas déplacé et dans lequel la voie ferrée se rapprocherait le plus possible du boulevard dans le secteur de l'anse Saint-Michel.

Par ailleurs, la CCNQ propose la construction d'une plage artificielle, d'un bassin de baignade et d'un miroir d'eau. Dans un souci d'optimiser les apports économiques, sociaux et environnementaux du projet, la commission d'enquête estime qu'il faut remettre en question le concept du bassin de baignade et du miroir d'eau au profit d'un aménagement qui répondrait mieux à l'objectif de redonner un accès physique au fleuve.

Finalement, compte tenu du fait que la phase 1 offre l'expérience d'un milieu structuré permettant surtout des contacts visuels avec le fleuve, la commission d'enquête est d'avis que la création d'un milieu plus naturel et favorisant des contacts physiques diversifiés avec le fleuve dans le secteur de la phase 3 permettrait d'enrichir l'expérience des utilisateurs de la promenade Samuel-De Champlain et de mettre en valeur le paysage du littoral, un des plus spectaculaires de la capitale nationale.

Rappelons qu'au cours de la première partie de l'audience publique la commission a tenu trois séances publiques à Québec. En deuxième partie, deux séances publiques ont permis à la commission d'assister à la présentation de 14 mémoires et d'une opinion verbale. Au total, 25 mémoires lui ont été déposés par des personnes, des groupes, des organismes et des municipalités intéressés par ce projet.

#### **LA DISPONIBILITE DU RAPPORT**

Le rapport d'enquête et d'audience publique sur le *Projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec* par la Commission de la capitale nationale du Québec est maintenant disponible. Vous pouvez le consulter dans les centres de documentation du BAPE, à la bibliothèque Charles-H. Blais à Québec de même que dans le site Web du BAPE à l'adresse [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca). Vous pouvez également en faire la demande au bureau du BAPE, soit en communiquant par courriel à l'adresse [communication@bape.gouv.qc.ca](mailto:communication@bape.gouv.qc.ca), soit en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732.

– 30 –

Source : Karine Lavoie  
Conseillère en communication  
418 643-7447 ou 1 800 463-4732 poste 536  
[karine.lavoie@bape.gouv.qc.ca](mailto:karine.lavoie@bape.gouv.qc.ca)